

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

Date de mise à jour du document 28/02/2022

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Métiers de la Coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Le diplôme de niveau 3 est inscrit au RNCP.

DURÉE DE FORMATION

La formation se déroule sur 800 heures en 2 ans.

PROFILS DES STAGIAIRES

Être âgé de 15 ans minimum et posséder un niveau 3 ème

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS

La formation est évaluée en continue en centre de formation à l'issue de chaque semestre, sous forme d'un bulletin de notes.

Un livret de suivi est complété tout au long de l'année par le centre de formation et le tuteur du salon.

En fin de formation, le stagiaire passe l'examen ponctuel du CAP métiers de la coiffure. Le diplôme national du CAP métiers de la coiffure est remis en cas de réussite à l'examen.

Le titulaire du CAP Métiers de la Coiffure doit être capable :

- d'établir un bilan technique ;
- de mettre en œuvre les différentes techniques :
 - d'hygiène et de soins capillaires,
 - de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels,
 - de coupes (faisant appel aux techniques de base),
 - de mise en forme temporaire et durable,
 - de coiffage courant,
- d'accueillir, d'assurer le suivi et de prendre congé du client ;
- de conseiller les produits et les services relevant de sa compétence.

BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc n° 1 – Réaliser des prestations de coiffure – UP1

- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
- Réaliser des techniques de base de coiffure :
 - Coupe (femme, homme)
 - Couleur (coloration* et effet de couleur*)
 - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage)
- *exécuter sans concevoir

Bloc n° 2 – Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise -UP2

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise

Bloc n° 3 - Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique – UG1

Français

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer

- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

Histoire-géographie et Enseignement moral et civique

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

Bloc n° 4 - Mathématiques – Physique-chimie – UG2

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter
- Critiquer un résultat, argumenter
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

Bloc n° 5 - Education physique et sportive - UG 3

Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Bloc n° 6 - Langues vivantes – UG4

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Bloc facultatif

Arts appliqués et cultures artistiques - UF

- Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique
- Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ **Les moyens humains** : Le centre de formation dispose de 4 formateurs

✂ **Les moyens logistiques** : 1 salle de pratique et 2 salles d'enseignement général.

✂ **Les supports pédagogique** : dossiers documentaires, ouvrages, études de cas, exercices d'applications, mises en situation pratique

✂ **Les outils techniques et pédagogiques** : Vidéos, tableaux, télévision, ordinateurs, vidéoprojecteur, internet, matériels de salon de coiffure

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

Les stagiaires seront évalués tant sur le plan pratique que théorique régulièrement sous la forme de contrôles et de sujets d'examens des années précédentes pendant la formation.

L'attestation de fin de formation conforme aux articles L.6353-1 et R.4532-30 du code du travail est délivrée avant l'examen final.

Le diplôme CAP coiffure est remis aux stagiaires après la date de la libération

RÉGLEMENT D'EXAMEN

UNITES	COEFFICIENT	DUREE	FORME
<u>UNITES PROFESSIONNELLES</u>			
UP1 - Techniques de coiffure	14 (Dont 1 pour le PSE)	5h45 + 1h (PSE)	Pratique + écrit
UP2 - Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	3	0h20 max	Oral
<u>UNITES GENERALES</u>			
UG1 – Français – Histoire / Géographie – enseignement moral et civique	3	2 h écrit + 10 min oral (français) + 0h 15 min (histoire/géographie/ enseignement moral)	Ecrit + Oral
UG2 – Mathématiques – Physique/chimie	2	1h30	Ecrit
UG3 – Education physique et sportive	1	///	Pratique
UG4 – Langues vivantes	1	1h écrit + 6min oral	Ecrit + Oral
UF – Arts appliqués et culture artistiques (facultatif)	1 points > 10	1h30	Ecrit



Formations accessibles aux personnes en situation de Handicap

Si vous-avez une situation particulière appelez-nous !!!

Certaines situations doivent être traité au cas par cas

Dispositions financières

(Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et / ou son représentant légal : aucune somme ne peut être demandée).

	Montant de la prestation - Net de TVA	Montant du niveau de prise en charge - OPCO ² dans la limite du prix de la prestation	Reste à charge éventuel de l'entreprise net de TVA ³
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	5800 €	5800 €	0€
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	5800 €	5800 €	0€
3 ^{ème} année d'exécution du contrat			

La 1^{ère} année de financement correspond à la 1^{ère} année d'exécution du contrat d'apprentissage. Dans le cas d'une formation débutée sous statut de stagiaire de la formation professionnelle financée par l'OPCO, la 1^{ère} année de financement débute avec la période sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Si l'apprenti est titulaire d'une reconnaissance qualité travailleur handicapé, le coût de la formation pourra être majoré au maximum de 4000€ par année de formation.

¹ Article 261 4, 4^o du code général des impôts

² Ce montant est celui fixé par France Compétences site <https://www.francecompetences.fr/apprentissage-le-referentielcomprenant-les-niveaux-de-prise-en-charge-enrichi.html> - possibilité de majoration pour un apprenti en situation de handicap. ³ A défaut de reste à charge, indiquer « 0 euro »;

Les programmes sont accessibles pour information sur le site internet et envoyer sur demande par mail à l'adresse indiquée ci-dessous

CFA Centre de formation Aditi

66 rue REYNAUDE 83600 FREJUS Tél : 06.48.18.77.72 Mail : aditiformation@gmail.com

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 93 83 05 252 83 auprès de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SIRET : 79104029800030 UAI : 0831802H

Programme de formation disponible sur mon site: <https://aditiformation.wixsite.com/monsite>